

# AGIR SUR LES RÉMUNÉRATIONS

 par stagiaire  
(non soumis à TVA)  
Nous consulter

**TARIF**

 2 jours - 14h  
Présentiel

**DURÉE**

## Animation

Formateurs et Formatrices Mutual Formation

## Modalités d'accessibilité

Afin d'adapter les modalités d'accueil pour la formation, nous vous invitons à prendre contact avec nous.

## Modalités d'inscription

Trente jours minimums avant le début de la formation

## Délais d'accès

Deux jours minimums avant le début de la formation

## Moyens pédagogiques

Travaux en plénière  
Remue-méninges  
Travaux en sous-groupes

## Supports techniques

vidéoprojecteur, tableau papier,  
tableau blanc et  
documents pédagogiques

## Modalités de suivi

Feuille d'émargement  
Signature électronique

## Modalités d'évaluation

Questionnaire en amont  
Mise en situation  
Questionnaire d'évaluation et  
d'appréciation  
Attestation de fin de formation

## Public

Adhérent.es CFDT

Les militant.e.s engagé.e.s dans une délégation de négociation sur les rémunérations

## Prérequis

Aucun prérequis

## Objectifs

- Connaître les règles de négociation
- Connaître les éléments utiles pour préparer une négociation salariale
- Connaître la réalité des éléments de la rémunération dans l'entreprise ou le groupe
- Construire une revendication salariale
- Connaître l'ensemble des éléments de rémunération (intéressement, participation, primes, etc.)
- Connaître les outils FGMM
- Définir un plan d'action pour la négociation dont les pratiques syndicales de proximité adaptées et la liaison avec le syndicat

## Programme

- Maîtriser les règles de la négociation
- Connaître les documents nécessaires pour construire ces revendications salariales
- Savoir construire des revendications salariales à partir des éléments qui influent sur les rémunérations
- Connaître la politique et la stratégie FGMM-CFDT sur les rémunérations
- Connaître les outils de la FGMM-CFDT en matière de rémunérations
- Connaître les différents dispositifs : intéressement, participation, épargne salariale
- Élaborer un plan de travail de la SSE sur les rémunérations